



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 43296

### Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les effets de la tempête de décembre 1999 sur le secteur de l'hôtellerie dans le massif vosgien. La semaine suivant Noël est souvent une des semaines dans l'année où le chiffre d'affaires des hôteliers du massif des Vosges est le plus élevé. Les coupures de courant, l'absence de trains et les perturbations dans la circulation ont entraîné de nombreux désistements dans les réservations. Malheureusement, les manques à gagner en chiffres d'affaires résultant des désistements et les baisses éventuelles de réservation aux prochaines vacances ne sont pas pris en compte dans les procédures individuelles d'indemnisation. Il lui demande donc si elle envisage de créer une aide aux hôteliers pour leurs pertes d'exploitation, y compris celles non-consécutives à un dommage matériel direct et si une campagne de promotion du Massif vosgien ne pourrait être mise en place de manière à redonner à cette région une bonne image touristique.

### Texte de la réponse

A la suite des catastrophes exceptionnelles auxquelles le territoire français a été confronté à la fin de l'année 1999, le Gouvernement a arrêté, lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 28 février 2000, un dispositif d'aide afin de permettre à l'ensemble du secteur touché par les conséquences des tempêtes, des inondations et du naufrage de l'Erika, de préparer la saison touristique dans les meilleures conditions. Un programme exceptionnel a été décidé pour la mise en place, dès à présent, d'une garantie portée à 70 % pour les emprunts de petites et moyennes entreprises du tourisme, programme qui sera géré par la banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME). Les moyens mis en oeuvre ont pour objet de pallier les difficultés financières qui ont pu faire suite aux intempéries et d'accompagner la poursuite des efforts déjà importants consentis par les professionnels pour développer la qualité du service et de l'accueil. Par ailleurs, les collectivités territoriales, les associations ou particuliers peuvent bénéficier de subventions pour les opérations de remise en état des sentiers, de réfection du balisage, de signalétique touristique et d'installation d'itinéraires de contournement de zones difficilement réhabilitables. Enfin, pour restaurer l'image touristique de la France touchée par les intempéries, un important effort de communication a été entrepris tant auprès de la clientèle étrangère que française. A cet effet, un plan de restauration de l'image de la France a été décidé, dans le cadre du Comité interministériel d'aménagement du territoire, et pour lequel une enveloppe de 61 millions de francs sera mobilisée, dont 16 MF seront plus particulièrement consacrés à l'image des régions touchées par les intempéries. Ainsi, les actions entreprises sous l'égide de Maison de la France en liaison avec les comités régionaux du tourisme permettront d'apporter pour les prochaines saisons touristiques, estivales mais aussi hivernales, la restauration d'images que les tempêtes de la fin de l'année 1999 auraient pu altérer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite  
**Numéro de la question** : 43296  
**Rubrique** : Hôtellerie et restauration  
**Ministère interrogé** : tourisme  
**Ministère attributaire** : tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 2000, page 1594

**Réponse publiée le** : 19 juin 2000, page 3727